« Une référence
en environnement »

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT DU CREGÎM
DÉMARCHE D'ATTESTION ICI ON RECYCLE !

Le CREGÎM est un fier partenaire de la société d'État RECYC-QUÉBEC pour la promotion du Programme ICI ON RECYCLE!. Ce programme de reconnaissance fait valoir les efforts des **I**ndustries, **C**ommerces et **I**nstitutions (ICI) qui mettent en place un système de saine gestion des matières résiduelles (réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation).

Les I.C.I. ce sont les…

grandes industries, commerces au détail, PME, hôpitaux, dépanneurs, marchés d'alimentation, pharmacies, institutions financières, immeubles à bureaux, administrations municipales, organismes communautaires, firmes de services-conseils, etc.

Service d'accompagnement gratuit du CREGÎM

La gestion des matières résiduelles peut s'avérer être un véritable casse-tête que vous pouvez éviter en ayant les renseignements adéquats et en profitant des services offerts par le CREGÎM.

En effet, dans le cadre de ce partenariat avec RECYC-QUÉBEC, le CREGÎM s'engage à informer, encadrer et soutenir les I.C.I. qui souhaitent entamer des démarches pour améliorer leur gestion des matières résiduelles conformément à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2010-2015*.

Plus précisément, le CREGÎM vise à collaborer avec vous de la façon suivante :

- ✓ Vous informer sur le programme ICI ON RECYCLE! et sur les possibilités d'aide financière pour accomplir votre démarche.
- ✓ Vous offrir **gratuitement** un service de suivi personnalisé qui comprend une visite en entreprise pour dresser un portrait sommaire de votre situation et une séance d'information complète sur le programme ICI ON RECYCE! et le principe des 3R-V.
- ✓ Vous fournir de la documentation et des articles promotionnels **gratuits** (affiches, pictogramme de sensibilisation, boîte pour contenant à recyclage, etc.).
- ✓ Vous offrir un accompagnement par téléphone ou par courriel tout au long de votre démarche pour vous aider à trouver des idées novatrices, vous conseiller et vous guider vers les ressources compétentes en la matière, si nécessaire.

N.B. : Ces services sont offerts selon les budgets disponibles de l'organisme. Le CREGÎM offre donc un soutien de 1re ligne, mais ne peut effectuer la démarche pour l'entreprise.

Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
106-A, av. Port-Royal, bureau 103, Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Tél. : 418-534-4498 Sans frais : 1 877 534-4498
cregim@globetrotter.net www.cregim.org